

<https://conduite-routiere.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?Specificites-des-titres-et-diplomes-professionnels-de-conducteur-routier>

Spécificités des titres et diplômes professionnels de conducteur routier

- Espace enseignants - Évolution des épreuves de conduite - Spécificités des titres et diplômes professionnels -

Date de mise en ligne : mercredi 27 janvier 2016

Copyright © CONDUITE ROUTIERE - Tous droits réservés

pour les diplômes de l'Éducation nationale :

- Les épreuves EP2 des diplômes de CAP CLM et CRM, EP3 du D VUL, E32 du BAC PRO CTRM ne sont pas "décomposées" en sous parties, sous épreuves ou autre...
- Ce qui implique, que le candidat conserve le bénéfice d'une des deux partie d'épreuves réussie (hors circulation ou circulation) seulement pour la durée de la session d'examen ; en clair, en cas de redoublement, il doit repasser l'intégralité de l'épreuve correspondante au diplôme présenté.
- La session d'examen est calée sur l'année civile.

[CF. : Instructions fixant les modalités d'évaluation de l'épreuve pratique de prise en charge et de conduite des véhicules de catégories C et CE dans le cadre des diplômes professionnels.](#)

la notion de "parcours" préparés et validés par les enseignants et les experts n'a plus de sens. Le guide de la DSCR en page 43 précise le contexte d'évaluation.